

218C1590  
FR0004038099-DIV17

27 septembre 2018

**Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)**

**GFI INFORMATIQUE**

(Euronext Paris)

Les sociétés Mannai Corporation et GFI INFORMATIQUE ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde<sup>1</sup>.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres GFI INFORMATIQUE sont applicables.

---

<sup>1</sup> Cf. notamment communiqué conjoint diffusé le 26 septembre 2018 par les sociétés Mannai Corporation et GFI INFORMATIQUE.